

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**  
**SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2011 À 18 HEURES 30**

PUBLIE LE

- 5 OCT. 2011

N° 5 - 135 / 2011 : EMPRUNTS VOIRIE TRANSFÉRÉS À LA COMMUNAUTÉ  
 D'AGGLOMÉRATION - CONVENTION DE DETTE  
 RECUPÉRABLE - LE SÉQUESTRE

**L'An Deux Mille Onze, le 27 septembre 2011**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le mardi 27 septembre 2011 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE  
 Secrétaire : Monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE

**Membres présents :**

**Membres titulaires :** Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Bruno LADOUCKETTE, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Jean-Philippe ROQUES.

**Membres suppléants votants :** Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Jean ESQUERRE, Emmanuelle VIEILLEDENT.

**Membres suppléants présents non votants :** Mesdames, Messieurs, Jean-Marie COUDERG, Pascal LAMESLE, Alain LONG, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLÉ, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, David KOWALCZYK, Eliane CARLES, Jean MAURIÈS.

**Membres excusés :**

**Membres titulaires :** Mesdames, Messieurs, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Pierre COSTES, Thierry GINESTET, Félix TORRÈS, Michel TRÉBOSC, Serge NEAU.

**Membres suppléants :** Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Daniel GAUDEFROY, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBAREDE, Françoise LESCURE, Gérard FABRE, Jean-Paul CALMELS, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Noël RAMON, Claude COSTES, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP.

**Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 45**

**Votants (titulaires, suppléants votants) : 36**

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2011****N° 5 - 135 / 2011 : EMPRUNTS VOIRIE TRANSFÉRÉS À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION - CONVENTION DE DETTE RECUPÉRABLE - LE SÉQUESTRE**

Pilote : Finances et budget

Autre service concerné : Direction générale des services

**Monsieur Jean-Philippe ROQUES, rapporteur,**

Lors de l'évaluation des charges transférées de la compétence voirie, effectuée en 2010, il avait été précisé que les annuités des emprunts affectés à la voirie n'avaient pas été prises en compte et que cette charge resterait supportée par les communes concernées jusqu'à son extinction.

Toutefois, en application de l'article L5211-17 du code générale des collectivités territoriales, les contrats d'emprunt affectés à la voirie ont été transférés par la commune du Séquestre.

Il est donc nécessaire de passer une convention de dette récupérable avec la commune du Séquestre afin de fixer les conditions de remboursements des annuités par la commune à la communauté d'agglomération.

**Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,**

**VU** l'avis du Bureau Communautaire en date du 13 septembre 2011,

**VU** l'avis de la Commission des Finances, Affaires Générales, Ressources Humaines en date du 21 septembre 2011,

**ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

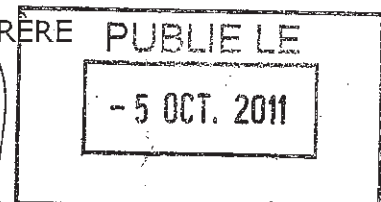
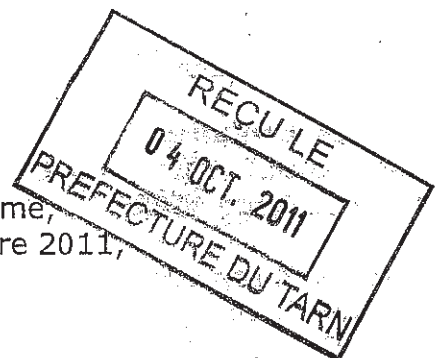
✎ **AUTORISE** le Président à signer la convention ci-jointe.



Pour extrait conforme,  
Fait le 27 septembre 2011,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE



**CONVENTION DE DETTE RÉCUPÉRABLE  
ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS  
ET LA COMMUNE DU SÉQUESTRE**

Entre

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, représentée par Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2011,

ci-après dénommée "la Communauté d'agglomération",

Et

La commune du Séquestre, représentée par Monsieur Gérard POUJADE, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du

ci-après dénommée "la commune".

Par délibération du 8 décembre 2009, le conseil communautaire a modifié la définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle création ou aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire.

En application de l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales, les emprunts affectés aux opérations de voirie, souscrits par les communes, ont été transférés à la communauté d'agglomération en 2010.

Cependant, la charge de ces emprunts n'a pas été intégrée dans l'évaluation des charges transférées effectuée par la commission locale d'évaluation des charges transférées et doit être supportée par les communes jusqu'à leur extinction.

En conséquence, il y a lieu de prévoir un système de dette récupérable entre la communauté d'agglomération et les communes concernées.

Il a donc été convenu ce qui suit :

Article 1 : L'emprunt transféré, au titre de la compétence voirie, par la commune du Séquestre à la communauté d'agglomération est le suivant :

Emprunt Crédit agricole Nord Midi-Pyrénées  
Référence : 10243575342  
Année d'origine : 2007  
Taux : 4,757 %  
Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2010 : 210 804,12 €  
Nombre d'annuités restantes : 10



Le tableau d'amortissement de cet emprunt est joint en annexe.

Article 2 : La communauté d'agglomération adressera à la commune du Séquestre, en une seule fois, au cours du second semestre, l'annuité de dette correspondante.

Article 3 : Si la communauté d'agglomération de l'Albigeois effectue une renégociation de dette plus favorable, elle répercutera le montant de la nouvelle annuité.

Fait à Saint-Juéry, le

Le Maire de la commune  
du Séquestre,

Le Président de la  
communauté d'agglomération  
de l'Albigeois.

Gérard POUJADE.

Philippe BONNECARRÈRE.

**Emprunt Crédit agricole 10243572342**

<b>Date éch.</b>	<b>CRD</b>	<b>Amortis.</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Annuité</b>	<b>Taux %</b>
31/01/2010	210 804,12	16 950,92	10 027,95	26 978,87	4,757
31/01/2011	193 853,20	17 757,27	9 221,60	26 978,87	4,757
31/01/2012	176 095,93	18 601,99	8 376,88	26 978,87	4,757
31/01/2013	157 493,94	19 486,88	7 491,99	26 978,87	4,757
31/01/2014	138 007,06	20 413,87	6 565,00	26 978,87	4,757
31/01/2015	117 593,19	21 384,96	5 593,91	26 978,87	4,757
31/01/2016	96 208,23	22 402,24	4 576,63	26 978,87	4,757
31/01/2017	73 805,99	23 467,92	3 510,95	26 978,87	4,757
31/01/2018	50 338,07	24 584,29	2 394,58	26 978,87	4,757
31/01/2019	25 753,78	25 753,78	1 225,09	26 978,87	4,757
<b>TOTAL</b>		210 804,12	58 984,58	269 788,70	

